



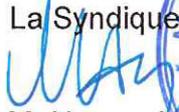
Les Municipalités de Renens – Prilly – Crissier

Protocole de décision pour les Municipalités de Renens, Prilly et Crissier concernant le projet B H N S - t 2 Crissier-Lutry

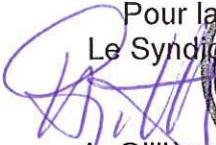
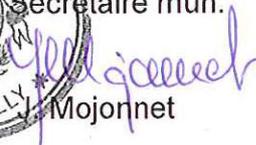
A la suite de la présentation du 31 janvier 2011 à Prilly, les Municipalités des Communes de Renens, Prilly et Crissier conviennent de ce qui suit.

1. Chaque commune dépose avant fin juin 2011 devant son Conseil communal un préavis lié à la part communale des dépenses du crédit d'études d'exécution selon le tableau récapitulatif fourni le 31 janvier (part fédérale non comprise).
2. Les Municipalités de Renens, Prilly et Crissier avalisent l'accord solidaire de répartition financière 50 % - 50 % sur les tronçons communs Renens – Prilly et Renens – Crissier. A ce titre, elles souhaitent également une participation solidaire de la Commune de Jouxens-Mézery, eu égard à son intérêt prépondérant à la réalisation de ce projet.
3. Les futures participations et engagements financiers des trois communes aux prochains crédits d'étude et crédits d'ouvrage seront discutés et décidés ultérieurement en fonction de la réponse du Conseil d'Etat sur la hauteur de la participation cantonale à ce projet B H N S - t 2 Crissier-Lutry.

Fait à Prilly, 22 mars 2011

Pour la Municipalité de Renens
La Syndique Le secrétaire mun.

M. Huguenin

J.-D. Leyvraz


Pour la Municipalité de Prilly
Le Syndic La Secrétaire mun.

A. Gillieron

Mojornet


Pour la Municipalité de Crissier
Le Syndic Le secrétaire mun.

M. Tendon

D. Lang
